

<p>Nom et coordonnées de l'école École Maternelle Lou Pin Bert 8 Chemin de Mougnet 05 57 71 92 62 Commune : LE BARP</p>	<p>PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE PREMIER TRIMESTRE Date : Le 15/10/2024</p>
---	--

Circonscription Arcachon Nord

Présents

Présidente (directeur d'école) : Mme VIDAL

Inspecteur de l'éducation nationale : Mme RAMUS

Equipe enseignante	Le maire ou son représentant	Représentants parents d'élèves	DDEN
<p>Mme VIDAL (Directrice) Mme COSSON (Adjoint) Mme GARRIC (adjoint)</p>	<p>Mme SARRAZIN (Maire) Mme VALERO (élue)</p>	<p>Mme KASBARIAN (FCPE) Mme LA GAC (FCPE) M. DAVID (Parasiscol'eyre)</p>	

Excusés :

Mme RAMUS (IEN)

Début du conseil d'école : 18h

-approbation du PV du précédent conseil d'école.

- Règlement intérieur du conseil d'école -fonctionnement et rôle du conseil d'école-

C'est une instance qui préside au travail en partenariat entre ECOLE /MAIRIE/PARENTS d'ELEVES

C'est une réunion institutionnelle où sont prises les décisions qui président au fonctionnement de l'école.

Il se réunit une fois par trimestre

Les parents apportent avis et suggestions, ils sont informés d'évènements importants.

Cette instance n'aborde en aucun cas le côté pédagogique de l'école qui est géré par l'IEN et l'IA

Présentation des membres du Conseil d'école

Elections des parents d'élèves : Elles ont eu lieu le vendredi 13 octobre.

65,41 % de votants

Résultats des élections :

sièges : FCPE (2 titulaires ; 2 suppléants)

Paradiscal'eyre (1titulaire, 1 supléant)

Titulaires :

FCPE :

1- KASBARIAN Anais

2- LAMOTHE Fanny

Paradiscal'eyre :

DAVID Julien

Suppléants :

FCPE :

1- LE GAC Ariane

2- MONEREAU Cynthia

Paradiscol'eyre :

GADIOU Aurélie

EDUCATION NATIONALE

D) Fonctionnement de l'école :

a) Règlement intérieur :

Aucun changement à prévoir cette année, sauf peut-être après la fin des travaux

b) sécurité à l'école :

Un exercice incendie a été effectué le 27 septembre 2024 à 9h55h.

Tout s'est bien passé. Le temps d'évacuation a été respecté (2min20).

PPMS : Plan Particulier de Mise en sûreté.

2 types de PPMS:

- Risques majeurs avec confinement dans l'école : un exercice est prévu au second trimestre.

- Attentat –Intrusion : un exercice aura lieu le 17/10//2024.

L'école a été équipée de balises MYKEEPER.

Un mail sera envoyé aux famille après chaque exercice PPMS, pour information.

c) budgets municipaux :

Budget fournitures et loisirs : les dernières commandes seront passées début novembre.

Sommes restantes :

fournitures: 600€

loisirs : 0

Noël : 400 (le spectacle est toujours pris sur le budget loisirs)

Bus : 660€

La mairie confirme que les commandes doivent être passées avant le 22 novembre pour le budget 2024.

Budget investissement :

Les demandes pour le budget 2024 : La structure de cour a été validée et doit être montée pendant les vacances de la Toussaint.

Demande budget 2025 : Des petits canapés sont envisagés pour installer un coin écoute dans chacune des classes.

d) fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative :

La coopérative vit grâce à vos dons et aux actions menées par l'école.

Cré'art a permis de financer l'achat de postes et casques pour les coins écoute de chaque classe, ainsi que 2 tableaux blancs (pour le gymnase et le classe de Mme Vidal (piste graphique)).

Les caisses n'ont pas été renflouées cette année car il n'y a eu ni marché de Noël ni fête d'école..

e) Utilisation des locaux de l'école hors temps scolaire :

Rien de particulier ni de différent cette année .

f) Communication :

Parents/Enseignants : Réunion de rentrée, rendez-vous individuels, cahier de liaison. Un panneau Veleda à l'extérieur de l'école sert aux informations ponctuelles.

Parents/Direction : Téléphone/ Mail, rendez-vous.

Parents/mairie : Téléphone, mail au service enfance et jeunesse, service famille.

Ecole/mairie : Une réorganisation des services a nettement améliorée la communication. Il est beaucoup plus simple de savoir avec qui communiquer en fonction des besoins.

g) Rentrée 2024 et prévision 2025 :

71 élèves répartis sur 3 classes.

Niveau	Effectifs	Enseignante	Atsems
PS	24	VIDAL Elisabeth	BARREYRE Jessica
MS	22	GARRIC Laurence	VILLENAVE Nelly
GS	25	COSSON Christine	SOTTILE Sylvie Sabine

Nous avons également dans l'équipe :

- Une Aesh (Mme DEFAYE)

Concernant la rentrée 2025, la baisse des effectifs se poursuit : 8 élèves sur les listes de naissances pour LPB. Si l'on rajoute les chiffres de l'urbanisme et de la MAM, les effectifs seront stables l'année prochaine un vingtaine d'inscriptions en prévision.

II) Projets de vie de l'école :

a) Axes généraux :

Le thème de cette année est : La musique

b) Projet de classe en lien avec le projet d'école :

Le nouveau projet d'école est axé sur la démarche scientifique en accord avec les axes départementaux et l'état des lieux réalisé à partir du bilan du précédent projet d'école

c) Autres Projets :

Piscine : du 04 Février 2025 au 15 avril 2025 pour les GS. Le mardi après-midi de 14h à 15h transport non compris.

Seule la classe de Mme COSSON est concernée.

Marché de Noël : 13 décembre. Modalités à définir.

Carnaval : Jeudi 20 Mars sur le thème La musique

Fête de l'école : Le 27 juin (modalités restent à définir).

Sortie MS/GS le 27 janvier : concert

Ces différents projets dépendent évidemment des consignes ministérielles dans les mois à venir.

c) Accueil périscolaire : Depuis cette année, Les parents déposent et récupèrent les enfants à l'entrée de l'élémentaire.

IV) Parcours de l'élève :

Pour les élèves rencontrant des difficultés :

PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) :

« Ce programme concerne tous les élèves. Il consiste en un plan coordonné d'actions conçues pour répondre aux difficultés d'un élève, formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances et les modes d'évaluation.

Il est élaboré par l'équipe pédagogique et discuté avec les parents. »

PAP (plan d'accompagnement personnalisé) :

« Le PAP permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptation de nature pédagogique »

« Il peut être demandé par la famille sinon il doit recueillir l'accord de la famille.

Constat des troubles : il est fait par le médecin scolaire et, le cas échéant au vu des bilan psychologiques et paramédicaux réalisés. »

Équipe éducative : Décret N°90-788 du 6 septembre 1990

L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombent la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend le directeur d'école, le ou les maîtres et les parents concernés, le psychologue scolaire et les enseignants spécialisés intervenant dans l'école, éventuellement le médecin de PMI ou de l'éducation nationale, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels contribuant à la scolarisation des élèves handicapés dans l'école.

Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige, qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement.

Le Docteur DELAGE est le médecin scolaire en conseil technique que l'école peut contacter par téléphone. Il n'y a pas de médecin scolaire pour notre zone qui pourrait se déplacer pour les équipes éducatives, les PAI, les visites médicales...

L'équipe du Rased est cette année composée uniquement d'une psychologue de l'éducation nationale Mme LACAM .. La psychologue intervient sur demande des familles ou de l'équipe enseignante. Elle rencontre les familles pour répondre aux questions, faire des bilans, orienter les familles si besoin mais elle n'a en aucun cas un rôle de soins.

Son numéro : 05 56 88 29 63.

Elle ne s'occupe pas de la prise en charge des élèves.

MAIRIE

Travaux :

1- Travaux de sécurisation de l'école.

2- Structure de cour.

Demande de l'école pour les vacances de la Toussaint :

Fixer les tableaux blancs dans le gymnase et la classe de Mme Vidal (cf post-it)

Étagères dans les mezzanines classes 1 et 2

Vérifier et réparer les porte-manteaux

nettoyage correct des sanitaires adultes (sols et murs)

Demande de poser une gâchette sur le portillon de séparation des 2 cours d'école.

Questions des parents :

PARADISCOL'EYRE :

1) Inondation de la cour après chaque forte pluie :

Le potager a permis de réduire la flaqua.

Le sol draine relativement bien et la flaqua s'évacue rapidement après l'arrêt des averses.

2) Les travaux seront-ils terminés à l'issue de vacances de la Toussaint ?

Impossible à prévoir à l'avance. Un point sera fait la semaine précédant la rentrée.

3) Quels sont leurs éventuels impacts sur l'organisation et l'accueil de l'école.

Seul l'accueil des PS va être modifié.

Une communication par mail sera faite si l'organisation changeait dès la rentrée.

4) Les panneaux d'affichage seront-ils d'avantage accessible aux familles à l'issue des travaux ?

Les panneaux d'affichage vont être déplacés sur la nouvelle clôture

5) Difficultés de stationnement sur le parking et aux abords de l'école

La mairie a demandé un retour d'expérience.

Mardi 15/10 au matin, Mme le Maire et la gendarmerie sont venus observer le flux de véhicules.

Encore plus de bus sont prévus l'année prochaine.

On remarque que plusieurs professeurs du collège viennent se garer sur le parking de l'école déjà saturé.

FCPE :

1) Point d'avancement sur les travaux de l'école demandés avant l'été :

Le montage de la structure a été reporté aux vacances de la Toussaint.

2) Ouverture de la porte des écoles : L'ouverture de l'extérieure est'elle de nouveau possible :

Question pour l'élémentaire mais oui toutes les modifications ont été faites.

3) Bureau APS : Un retour sur la bascule du bureau aps de la maternelle à l'élémentaire

Tout se passe bien.

4) Eclairage parking : nous avons constaté que l'éclairage du parking n'(est pas allumé le matin avant l'heure d'entrée des classes. Est ce possible de l'allumer dès l'ouverture de l'école :

Cela va être vérifié

5) Fête de l'école : quelle est l'organisation envisagée par l'école, par l'APS pour cet évènement ?

Si les conditions le permettent, même organisation qu'il y a deux ans.

6) Action FCPE : La FCPE souhaiterait renouveler son action de vente d'objets avec les dessins des élèves. Cela est-il possible de nouveau cette année ?

2 actions seront menées cette année. Une de la FCPE et une de paradiscol'eyre
L'équipe enseignante rappelle néanmoins qu'elle n'est pas favorable à un trop grand nombre d'actions de ce type.

7) Exercice école (ex PPMS attentat/intrusion : quels sont les événements sécurité prévus. cette année ?

Déjà traité au cours du conseil.

Fin du conseil d'école :

Prochain conseil d'école aura lieu le : 21/03/2021 à 18h

Fait à Le Barp , le 17/10/2023

Le Directeur ou la Directrice,
Président(e) du Conseil d'Ecole

Le Secrétaire de séance :